

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D17_2022

Séance du 24.02.2022 – Convocation du 17 février 2022

Compte rendu affiché le 04.03.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Nicolas PASTY

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAI, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florian JEDYNAK par Michel ROULLIAT ; Kamal DJEMAA par Yves ARTETA ; Roger PEDOJA par Éric BELLOT ; Odile BALTHAZARD par Anne MOREL ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absents

Leïla BEN MAHFOUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- VU l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De procéder à la désignation du secrétaire de la séance par un vote à main levée,
- De désigner Monsieur Nicolas PASTY pour remplir cette fonction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 février 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03.03.2022
- Publication ou affichage le 03.03.2022

Eric BELLOT, Maire.



